Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 17811530
Date du repérage : 23/02/2023

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ... **Meurthe-et-Moselle**
Adresse : **TRIBUNAL DE PROXIMITE DE LUNEVILLE - 7 RUE DU CHATEAU**
Commune : **54300 LUNEVILLE**
Références cadastrales non communiquées
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété
Année de construction :

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
Ministère de la justice - Benjamin DERLANGE
20 BOULEVARD DE LA MOTHE
54002 NANCY CEDEX

Propriétaire :
Ministère de la justice
20 BOULEVARD DE LA MOTHE
54002 NANCY CEDEX

Le Diagnostic suivant concerne

	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux *N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP*

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**BERNARD Béranger**
N° de certificat de certification	**B2C 0921 le 18/12/2020**
Nom de l'organisme de certification	**B.2.C**
Organisme d'assurance professionnelle	**MSIG INSURANCE EUROPE AG**
N° de contrat d'assurance	**F210.16.0414**
Date de validité :	**31/12/2023**

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par BERNARD Béranger le 23/02/2023.

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
ZAC de Frocourt
29, rue Antoine de St Exupéry
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY
Tél. : 03 83 96 22 88
Siret n° 790 184 675 01241

Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS ELECTRONIC**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**Heuresis Pb200i / 8227**
Nature du radionucléide	**Cobalt 57**

Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**12/01/2022** **185 Mbq**

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenante

Mise en accessibilité et mise à niveau des infrastructures VDI du tribunal

1. Rappel des références règlementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS ELECTRONIC**	
Modèle de l'appareil	**Heuresis Pb200i**	
N° de série de l'appareil	**8227**	
Nature du radionucléide	**Cobalt 57**	
Date du dernier chargement de la source	**12/01/2022**	Activité à cette date et durée de vie : **185 Mbq**
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	**N° T670557 / CODEP-STR-2021-051745**	Nom du titulaire/signataire **Jeremy-John ROUSE**
	Date d'autorisation/de déclaration **03/11/2021**	Date de fin de validité (si applicable) **08/02/2024**
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**Jeremy-John ROUSE**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**Sébastien MAUVIGNAN**	

Étalon : FONDIS ; 2573 ; 1,04 mg/cm² +/- 0,06 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	23/02/2023	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	308	23/02/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**
Nom du contact	**-**
Coordonnées	**-**
Référence du rapport d'essai	**-**
Date d'envoi des prélèvements	**-**
Date de réception des résultats	**-**

Liste des locaux visités

Rez de chaussée - Accueil,
Rez de chaussée - salle de pause,
Rez de chaussée - Bureau 1,
1er étage - Dégagement 4,
1er étage - Bureau 6,
1er étage - Bureau 7,

Rez de chaussée - Bureau 2,
Rez de chaussée - Bureau 3,
Rez de chaussée - Bureau 4,
Rez de chaussée - Bureau 5,
Rez de chaussée - local informatique,
Rez de chaussée - Couloir 1,
Rez de chaussée - WC 1,
Rez de chaussée - Cage escalier,
Rez de chaussée - Escalier rdc,
Rez de chaussée - SOUS ESCALIER,
1er étage - Palier 1,
1er étage - salle d'audience,
1er étage - Bureau 8,
1er étage - WC 1,
1er étage - WC 2,
1er étage - Escalier R+1,
2ème étage - Escalier R+2,
2ème étage - Bureau 9,
2ème étage - Bureau 10,
2ème étage - Bureau 11,
2ème étage - Bureau 12,
2ème étage - salle d'audience 2,
Facade - Facade 1,
Facade - Facade 2

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	-	

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, …).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Rez de chaussée - Accueil

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
2		Sol (mesure 1)	-	revêtement plastique (lino)	0			0	
3		Sol (mesure 2)			0,1			0	
4	A	Mur (partie basse)	-	Tapisserie	0,1			0	
5		Mur (partie haute)			0			0	
6	B	Mur (partie basse)	-	Tapisserie	0,1			0	
7		Mur (partie haute)			0,1			0	
8	C	Mur (partie basse)	-	Tapisserie	0			0	
9		Mur (partie haute)			0			0	
10		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0,1			0	
11		Plinthes (mesure 2)			0,1			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 5									

Rez de chaussée - salle de pause

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
12		Sol (mesure 1)	-	revêtement plastique (lino)	0			0	
13		Sol (mesure 2)			0,1			0	
14		Plinthes (mesure 1)	Bois	peinture	0			0	
15		Plinthes (mesure 2)			0,1			0	
16	D	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0			0	
17		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 3									

Rez de chaussée - Bureau 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
18		Sol (mesure 1)	-	revêtement plastique (lino)	0			0	
19		Sol (mesure 2)			0,1			0	
20		Plinthes (mesure 1)	Bois	peinture	0,1			0	
21		Plinthes (mesure 2)			0			0	
22	A	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0			0	
23		Mur (partie haute)			0,1			0	
24	C	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0			0	
25		Mur (partie haute)			0			0	
26	D	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0			0	
27		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 5									

Rez de chaussée - Bureau 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
28		Sol (mesure 1)	-	revêtement plastique (lino)	0,1			0	
29		Sol (mesure 2)			0			0	
30		Plinthes (mesure 1)	Bois	peinture	0			0	
31		Plinthes (mesure 2)			0,1			0	
32	A	Mur (partie basse)	-	Tapisserie	0			0	
33		Mur (partie haute)			0,1			0	
34	B	Mur (partie basse)	-	Tapisserie	0,1			0	
35		Mur (partie haute)			0			0	
36	C	Mur (partie basse)	-	Tapisserie	0,1			0	
37		Mur (partie haute)			0			0	
38	D	Mur (partie basse)	-	Tapisserie	0,1			0	
39		Mur (partie haute)			0,1			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 6									

Rez de chaussée - Bureau 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
40		Plinthes (mesure 1)	Bois	peinture	0			0	
41		Plinthes (mesure 2)			0,1			0	
42	A	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0,1			0	
43		Mur (partie haute)			0			0	
44	B	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0,1			0	
45		Mur (partie haute)			0			0	
46	C	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0,1			0	
47		Mur (partie haute)			0			0	
48	D	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0,1			0	
49		Mur (partie haute)			0			0	
50	E	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0,1			0	
51		Mur (partie haute)			0,1			0	
52	F	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0			0	
53		Mur (partie haute)			0,1			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 7									

Rez de chaussée - Bureau 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
54		Plinthes (mesure 1)	Bois	peinture	0			0	
55		Plinthes (mesure 2)			0			0	
56	A	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0,1			0	
57		Mur (partie haute)			0			0	
58	B	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0,1			0	
59		Mur (partie haute)			0,2			0	
60	C	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0			0	
61		Mur (partie haute)			0			0	
62	D	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0			0	
63		Mur (partie haute)			0,1			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 5									

Rez de chaussée - Bureau 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
64		Plinthes (mesure 1)	Bois	peinture	0,1			0	
65		Plinthes (mesure 2)			0			0	
66	A	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0,1			0	
67		Mur (partie haute)			0			0	
68	C	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0			0	
69		Mur (partie haute)			0,1			0	
70	D	Mur (partie basse)	-	tapisserie	0,1			0	
71		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 4									

Rez de chaussée - local informatique

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
72		Sol (mesure 1)	-	revêtement plastique (lino)	0			0	
73		Sol (mesure 2)			0,1			0	
74		Plinthes (mesure 1)	Bois	peinture	0,2			0	
75		Plinthes (mesure 2)			0,1			0	
76	F	Mur (partie basse)	-	Peinture	0,2			0	
77		Mur (partie haute)			0			0	
78	G	Mur (partie basse)	-	Peinture	0			0	
79		Mur (partie haute)			0,1			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 4									

Rez de chaussée - Couloir 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Sol plastique					NM	Absence de revêtement
80		Plinthes (mesure 1)	Bois	Peinture	0			0	
81		Plinthes (mesure 2)			0,1			0	
82	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Tapisserie	0,1			0	
83		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 3									

Rez de chaussée - WC 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-	A	Mur (Non mesurée)	-	peinture + faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-	B	Mur (Non mesurée)	-	peinture + faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-	C	Mur (Non mesurée)	-	peinture + faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-	D	Mur (Non mesurée)	-	peinture + faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
Nombre d'unités de diagnostic : 4									

Rez de chaussée - Cage escalier

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux

84	A	Plafond (mesure 1)	plâtre	Peinture	0			0	
85		Plafond (mesure 2)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 1									

Rez de chaussée - Escalier rdc

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
86		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0,1			0	
87		Plinthes (mesure 2)			0			0	
88	A	Mur (partie basse)	-	Peinture	0,1			0	
89		Mur (partie haute)			0,1			0	
90	B	Mur (partie basse)	-	Peinture	0			0	
91		Mur (partie haute)			0,1			0	
92	C	Mur (partie basse)	-	Peinture	0			0	
93		Mur (partie haute)			0			0	
94	D	Mur (partie basse)	-	Peinture	0			0	
95		Mur (partie haute)			0			0	
96	E	Mur (partie basse)	-	Peinture	7,6			1	
97		Mur (partie haute)			8,9			1	
98		Balustre (partie basse)	Bois	Vernis	0			0	
99		Balustre (partie haute)			0			0	
100		Main courante (mesure 1)	Bois	Vernis	0			0	
101		Main courante (mesure 2)			0			0	
102		Marches (mesure 1)	Bois	Vernis	0			0	
103		Marches (mesure 2)			0,1			0	
104		Contremarches (mesure 1)	Bois	Vernis	0			0	
105		Contremarches (mesure 2)			0			0	
106		Faux Limon (mesure 1)	Bois	Vernis	0			0	
107		Faux Limon (mesure 2)			0,1			0	
108		Crémaillère (mesure 1)	Bois	Vernis	0			0	
109		Crémaillère (mesure 2)			0,2			0	
110		Radiateur (mesure 1)	Métal	Peinture	0			0	
111		Radiateur (mesure 2)			0			0	
112		Plafond (mesure 1)	plâtre	Peinture	0,1			0	
113		Plafond (mesure 2)			0,2			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 15									

Rez de chaussée - SOUS ESCALIER

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	béton					NM	Absence de revêtement
-	A	Mur (Non mesurée)	Bois					NM	Absence de revêtement
114	B	Mur (partie basse)	Crépi	Peinture	0			0	
115		Mur (partie haute)			0,1			0	
116	C	Mur (partie basse)	Crépi	Peinture	0			0	
117		Mur (partie haute)			0			0	
118	D	Mur (partie basse)	Crépi	Peinture	0,1			0	
119		Mur (partie haute)			0			0	
120		Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,1			0	
121		Porte (P1) (partie haute)			0			0	
122		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0			0	
123		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0,1			0	
124		Plafond (mesure 1)	Bois	Vernis	0			0	
125		Plafond (mesure 2)			0,1			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 8									

1er étage - Palier 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
126	A	Mur (partie basse)	Plâtre	peinture	0			0	
127		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 1									

1er étage - salle d'audience

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
128		Sol (mesure 1)	Parquet	Bois	0,1			0	
129		Sol (mesure 2)			0			0	
130		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0			0	
131		Plinthes (mesure 2)			0			0	
132	A	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,1			0	
133		Mur (partie haute)			0			0	

134	B	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,1			0	
135		Mur (partie haute)			0,1			0	
136	C	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0			0	
137		Mur (partie haute)			0			0	
138	D	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0			0	
139		Mur (partie haute)			0			0	
140	E	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,1			0	
141		Mur (partie haute)			0			0	
142	F	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0			0	
143		Mur (partie haute)			0,1			0	
144	G	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0,1			0	
145		Mur (partie haute)			0			0	
146	H	Mur (partie basse)	plâtre	peinture	0			0	
147		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 10									

1er étage - Dégagement 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
148	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,1			0	
149		Mur (partie haute)			0			0	
150	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,1			0	
151		Mur (partie haute)			0			0	
152	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,1			0	
153		Mur (partie haute)			0,1			0	
154	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,1			0	
155		Mur (partie haute)			0			0	
156	B	Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0			0	
157		Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0,1			0	
158	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,1			0	
159		Huisserie Fenêtre intérieure (F1) (partie haute)			0			0	
160	B	Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,1			0	
161		Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0,1			0	
162	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie basse)	Bois	Peinture	0,1			0	
163		Huisserie Fenêtre extérieure (F1) (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 9									

1er étage - Bureau 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
164		Sol (mesure 1)	Parquet	Bois	0			0	
165		Sol (mesure 2)			0			0	
166		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0,1			0	
167		Plinthes (mesure 2)			0			0	
168	I	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,3			0	
169		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 3									

1er étage - Bureau 7

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
170	A	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
171		Mur (partie haute)			0			0	
172	B	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
173		Mur (partie haute)			0			0	
174	C	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,2			0	
175		Mur (partie haute)			0			0	
176	D	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,1			0	
177		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 4									

1er étage - Bureau 8

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
178	A	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
179		Mur (partie haute)			0,1			0	
180	B	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
181		Mur (partie haute)			0			0	
182	C	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
183		Mur (partie haute)			0			0	
184	D	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,1			0	
185		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 4									

1er étage - WC 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
186		Sol (mesure 1)	-	revêtement plastique (lino)	0			0	
187		Sol (mesure 2)			0			0	
188		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0			0	
189		Plinthes (mesure 2)			0			0	
190	A	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,1			0	
191		Mur (partie haute)			0			0	
192	B	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,1			0	
193		Mur (partie haute)			0,1			0	
194	C	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0,1			0	
195		Mur (partie haute)			0			0	
196	D	Mur (partie basse)	Plâtre	Peinture	0			0	
197		Mur (partie haute)			0			0	
198		Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0			0	
199		Porte (P1) (partie haute)			0,1			0	
200		Huisserie Porte (P1) (partie basse)	bois	Peinture	0,1			0	
201		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0			0	
202		Plafond (mesure 1)	-	Peinture	0,2			0	
203		Plafond (mesure 2)			0,1			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 9									

1er étage - WC 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
204		Sol (mesure 1)	-	revêtement plastique (lino)	0			0	
205		Sol (mesure 2)			0,1			0	
206		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0			0	
207		Plinthes (mesure 2)			0			0	
208	A	Mur (partie basse)	-	Peinture	0,1			0	
209		Mur (partie haute)			0,2			0	
210	B	Mur (partie basse)	-	Peinture	0,1			0	
211		Mur (partie haute)			0			0	
212	C	Mur (partie basse)	-	Peinture	0,1			0	
213		Mur (partie haute)			0			0	
214	D	Mur (partie basse)	-	Peinture	0,3			0	
215		Mur (partie haute)			0			0	
216	A	Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0			0	
217		Porte (P1) (partie haute)			0			0	
218	A	Huisserie Porte (P1) (partie basse)	Bois	Peinture	0			0	
219		Huisserie Porte (P1) (partie haute)			0			0	
220	A	Porte (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,2			0	
221		Porte (P2) (partie haute)			0			0	
222	A	Huisserie Porte (P2) (partie basse)	Bois	Peinture	0,1			0	
223		Huisserie Porte (P2) (partie haute)			0			0	
224	A	Porte (P3) (partie basse)	Bois	Peinture	0			0	
225		Porte (P3) (partie haute)			0,1			0	
226	A	Huisserie Porte (P3) (partie basse)	Bois	Peinture	0			0	
227		Huisserie Porte (P3) (partie haute)			0			0	
228		Plafond (mesure 1)	-	Peinture	0			0	
229		Plafond (mesure 2)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 13									

1er étage - Escalier R+1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
230		Sol (mesure 1)	Parquet	Bois	0,1			0	
231		Sol (mesure 2)			0			0	
232		Plinthes (mesure 1)	bois	peinture	0			0	
233		Plinthes (mesure 2)			0,1			0	
234	E	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,2			0	
235		Mur (partie haute)			0,1			0	
236		Plafond (mesure 1)	-	Peinture	0			0	
237		Plafond (mesure 2)			0			0	
238		Faux Limon (mesure 1)	bois	vernis	0,1			0	
239		Faux Limon (mesure 2)			0			0	

240		Crémaillère (mesure 1)	bois	vernis	0			0	
241		Crémaillère (mesure 2)			0,1			0	
242		Balustre (partie basse)	Bois	vernis	0			0	
243		Balustre (partie haute)			0,1			0	
244		Main courante (mesure 1)	Bois	vernis	0			0	
245		Main courante (mesure 2)			0			0	
246		Marches (mesure 1)	Bois	Vernis	0,1			0	
247		Marches (mesure 2)			0			0	
248		Contremarches (mesure 1)	Bois	Vernis	0,1			0	
249		Contremarches (mesure 2)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 10									

2ème étage - Escalier R+2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
250		Sol (mesure 1)	Parquet	Bois	0			0	
251		Sol (mesure 2)			0,1			0	
252		Plinthes (mesure 1)	-	Peinture	0			0	
253		Plinthes (mesure 2)			0			0	
254		Mur (partie basse)	-	Peinture	0			0	
255		Mur (partie haute)			0,1			0	
256		Faux Limon (mesure 1)	bois	vernis	0			0	
257		Faux Limon (mesure 2)			0			0	
258		Crémaillère (mesure 1)	bois	vernis	0,1			0	
259		Crémaillère (mesure 2)			0,2			0	
260		Balustre (partie basse)	Bois	vernis	0,1			0	
261		Balustre (partie haute)			0			0	
262		Main courante (mesure 1)	Bois	vernis	0,1			0	
263		Main courante (mesure 2)			0			0	
264		Marches (mesure 1)	Bois	Vernis	0,3			0	
265		Marches (mesure 2)			0			0	
266		Contremarches (mesure 1)	Bois	Vernis	0			0	
267		Contremarches (mesure 2)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 9									

2ème étage - Bureau 9

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
268	A	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
269		Mur (partie haute)			0			0	
270	B	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,2			0	
271		Mur (partie haute)			0			0	
272	C	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,1			0	
273		Mur (partie haute)			0,030			0	
274	D	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
275		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 4									

2ème étage - Bureau 10

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
276	A	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,1			0	
277		Mur (partie haute)			0			0	
278	B	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
279		Mur (partie haute)			0,1			0	
280	C	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,1			0	
281		Mur (partie haute)			0,1			0	
282	D	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
283		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 4									

2ème étage - Bureau 11

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
284	E	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,1			0	
285		Mur (partie haute)			0,1			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 1									

2ème étage - Bureau 12

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
286	A	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
287		Mur (partie haute)			0,1			0	
288	B	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0,1			0	
289		Mur (partie haute)			0,1			0	
290	C	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
291		Mur (partie haute)			0			0	
292	D	Mur (partie basse)	plâtre	Tapisserie	0			0	
293		Mur (partie haute)			0,1			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 4									

2ème étage - salle d'audience 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
294		Sol (mesure 1)	Parquet	Bois	0			0	
295		Sol (mesure 2)			0,3			0	
296	A	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0			0	
297		Mur (partie haute)			0			0	
298	B	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0			0	
299		Mur (partie haute)			0			0	
300	C	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0			0	
301		Mur (partie haute)			0,2			0	
302	D	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0			0	
303		Mur (partie haute)			0			0	
304	E	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,1			0	
305		Mur (partie haute)			0			0	
306	F	Mur (partie basse)	plâtre	Peinture	0,1			0	
307		Mur (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 7									

Facade - Facade 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-	G	Mur (Non mesurée)	Pierre					NM	Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 1									

Facade - Facade 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-	G	Mur (Non mesurée)	Pierre					NM	Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 1									

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation
* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée.

Analyses chimiques du laboratoire
Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :
Néant

Validité du constat :

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Sans accompagnateur

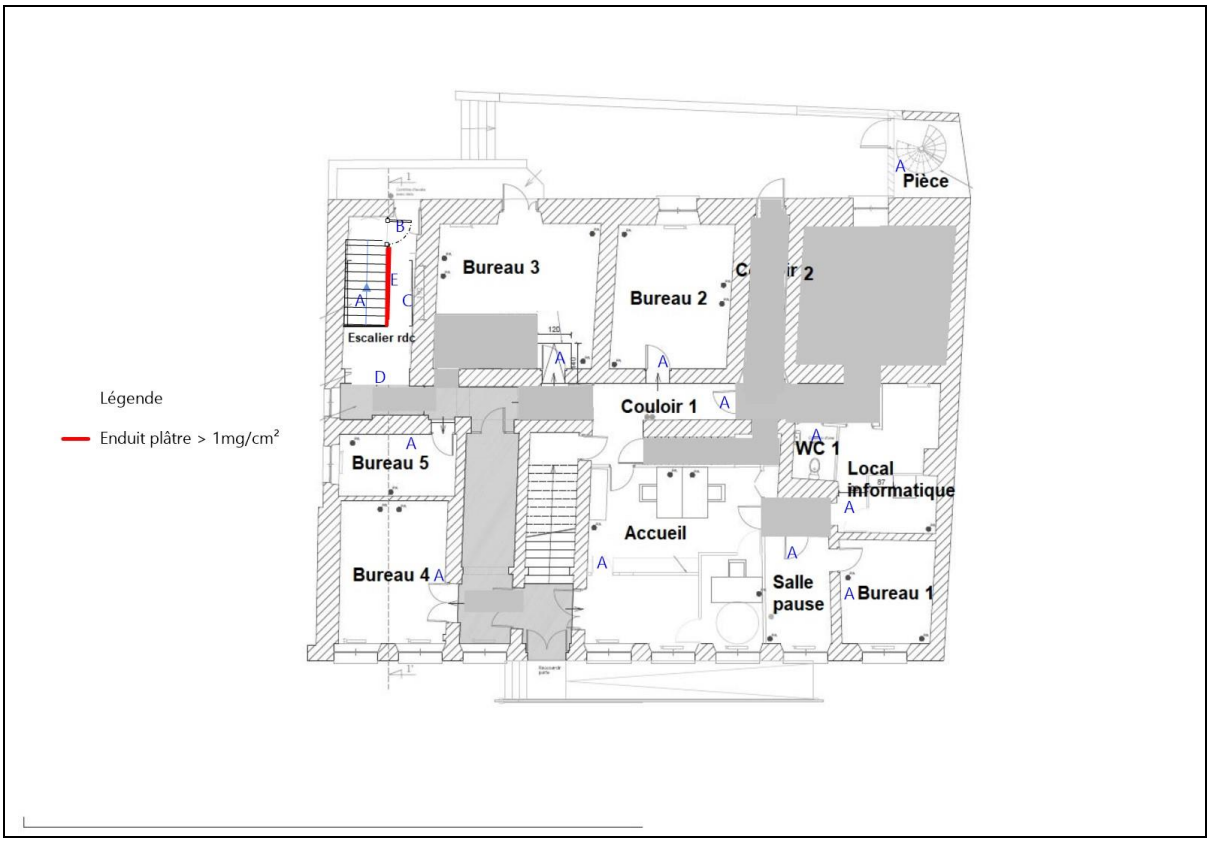
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***B.2.C - 24 rue des Prés 67380 LINGOLSHEIM (détail sur www.info-certif.fr)***

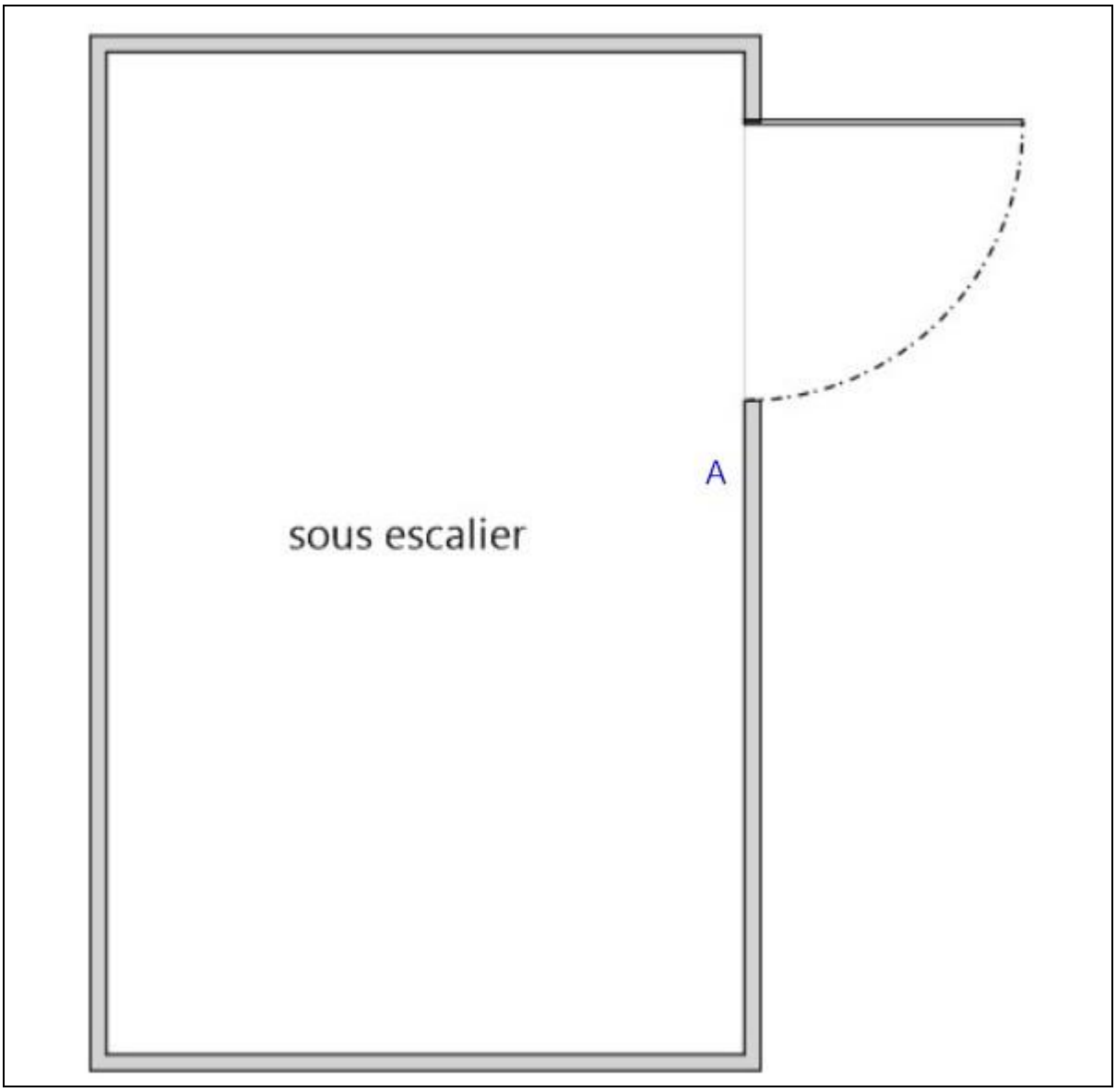
Fait à **LUNEVILLE**, le **23/02/2023**

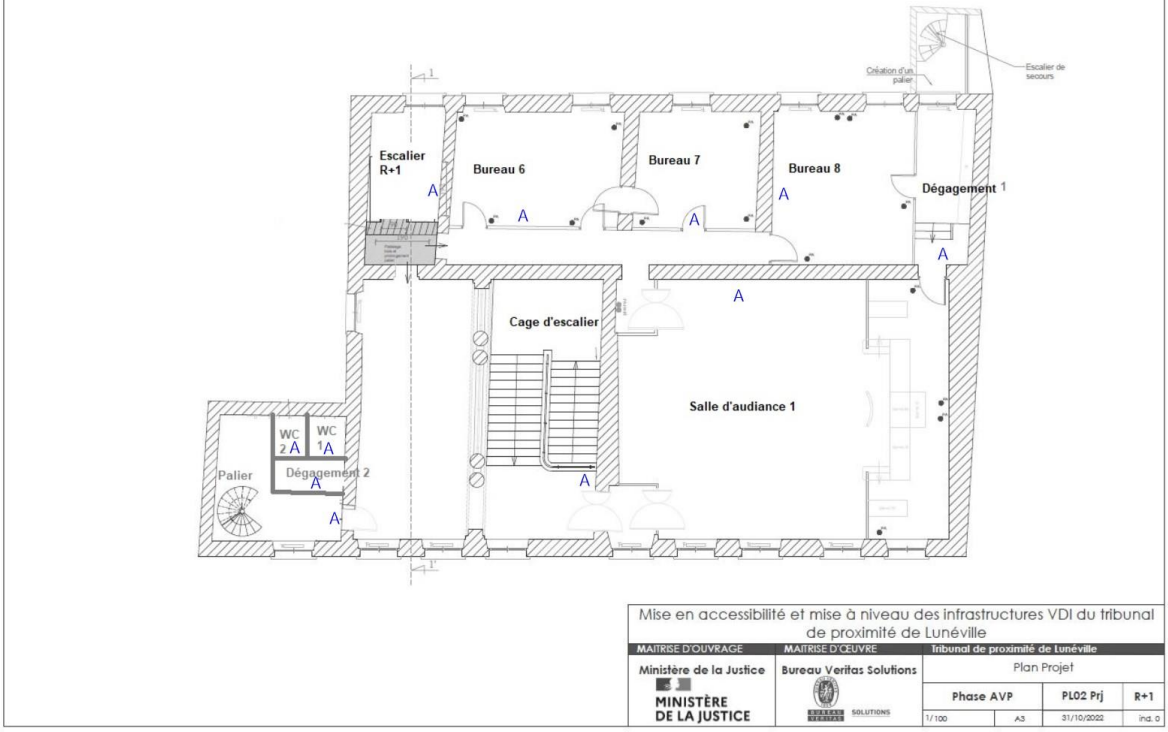
Par : BERNARD Béranger

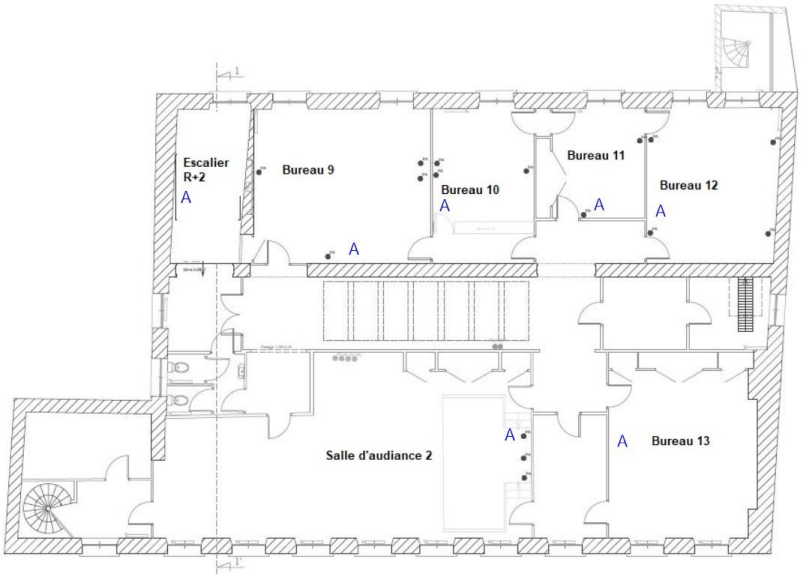
BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
ZAC de Frocourt
29, rue Antoine de St Exupéry
54710 FLEVILLE DEVANT NANCY
Tél. : 03 83 96 22 88
Siret N° 790 184 675 01241

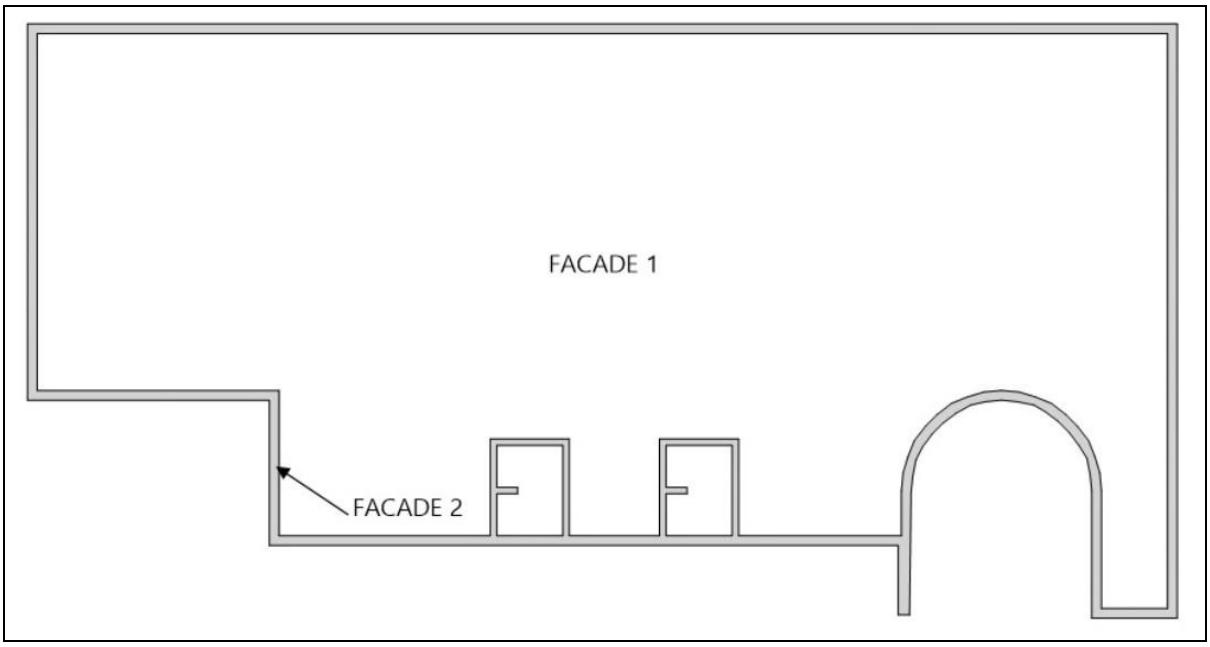
6. Localisation des mesures sur croquis de repérage




A
sous escalier


Escalier R+1
Bureau 6
Bureau 7
Bureau 8
Dégagement 1
Cage d'escalier
Salle d'audiance 1
WC 2
WC 1
Palier
Dégagement 2
Mise en accessibilité et mise à niveau des infrastructures VDI du tribunal de proximité de Lunéville
MAÎTRISE D'OUVRAGE
Ministère de la Justice
MINISTÈRE DE LA JUSTICE
MAÎTRISE D'ŒUVRE
Bureau Veritas Solutions
Tribunal de proximité de Lunéville
Plan Projet
Phase AVP
PL02 Prj
R+1
1/100
A3
31/10/2022
ind. 0


Escalier R+2
Bureau 9
Bureau 10
Bureau 11
Bureau 12
Salle d'audiance 2
Bureau 13



Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?
Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongeant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant
En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,….) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
 Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs

6.3. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipements concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

MONTANTS DE GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), par sinistre **1 000 000 EUR**

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

MSIG

Europe

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE PENDANT ET/OU APRES PRESTATION :

Tous dommages confondus (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non), par année d'assurance **1 000 000 EUR**

La présente attestation valable du 01/01/2023 à zéro heure au 31/12/2023 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 14 décembre 2022

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél.: 01 40 [illegible] - Fax: 01 40 07 12 34
RCS Paris 753143882 APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES

Accréditation
n°4-0557
PORTÉE
DISPONIBLE SUR
www.cofrac.fr

B2C
Bureau Contrôle Certification

N° de certification
B2C - 0921

CERTIFICATION

attribuée à :

Béranger BERNARD

Dans les domaines suivants :

Domaine Amiante sans mention	
Obtenue le : 18/03/2021	**Valable jusqu'au :** 17/03/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Domaine Amiante avec mention	
Obtenue le : 18/03/2021	**Valable jusqu'au :** 17/03/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Domaine Plomb sans mention	
Obtenue le : 18/12/2020	**Valable jusqu'au :** 17/12/2027*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Domaine Energie sans mention (DPE)	
Obtenue le : 18/03/2021	**Valable jusqu'au :** 17/03/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Domaine Energie avec mention (DPE)	
Obtenue le : 18/03/2021	**Valable jusqu'au :** 17/03/2028*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Domaine Électricité	
Obtenue le : 18/12/2020	**Valable jusqu'au :** 17/12/2027*

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Domaine Gaz	
Obtenue le : 18/12/2020	**Valable jusqu'au :** 17/12/2027*

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

Fait à STRASBOURG, le 18 mars 2021

Responsable qualité,
Sandrine SCHNEIDER

*Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs de la surveillance.
La conformité de cette certification peut être vérifiée sur le site :
www.b2c-france.com

24 rue des Prés • 67380 LINGOLSHEIM • Tél : 03 88 22 21 97 • **e-mail : b.2.c@orange.fr** • **www.b2c-france.com**